

GRAND FROID

Qu'est-ce qu'une vague de froid ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. Pendant au moins deux jours, les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les périodes de grand froid sont à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. De plus, la neige et le verglas, formés par temps froid, peuvent affecter la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferroviaire ou encore aérienne.

À savoir :

Un bulletin météo, réactualisé deux fois par jour, est accessible sur le répondeur de Météo France 24h sur 24 en composant le **3250**, pendant toute la durée de l'alerte.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- Faire vérifier le bon fonctionnement de l'installation de chauffage. Cette vérification doit se faire une fois par an par un vérificateur agréé. S'assurer de la bonne ventilation des locaux.
- Protéger les installations sensibles (canalisation d'eaux, compteur). S'assurer de leur mise hors gel et/ou de la vidange.
- Mettre à disposition des personnes exposées, des équipements pour se protéger du froid (blousons, gants).
- Veiller à stocker les produits contenant des batteries dans une zone tempérée.



PRÉCAUTIONS EN CAS D'AVIS D'ÉPISODE DE GRAND FROID

- Se protéger des courants d'air et des chocs thermiques. S'habiller chaudement de plusieurs couches de vêtements ; se couvrir la tête, les mains, les pieds, le nez et la bouche.
- Organiser la distribution de boissons chaudes à l'attention des collaborateurs et des clients.
- Mettre toutes les installations de chauffage en service et vérifier le remplissage des cuves. Approvisionner si besoin.
- Vérifier que les canalisations et compteur d'eau ne risquent pas de geler. Les protéger.

APRÈS L'ÉPISODE DE GRAND FROID

- Vérifier les charges des batteries (chariots, blocs de secours, détection intrusion et/ou incendie....).
- En cas de coupure d'eau à titre préventif, vérifier l'état des installations avant réalimentation.
- Reconstituer les stocks de combustibles et équipements de protection.

En cas de dégâts significatifs :

- Supprimer faire étayer, bâcher ou attacher les parties à risque.

EN CAS DE DÉGATS SIGNIFICATIFS

- Prendre des photos.
- Prendre toutes précautions afin de s'assurer que les dégâts causés par l'intempérie ne risquent pas de s'aggraver : faire étayer, bâcher ou attacher les parties à risques.
- Prévenir immédiatement votre Correspondant Immobilier Sécurité région qui préviendra l'assurance et déterminera avec l'expert les premières mesures à prendre.
- Regrouper les produits du stock dégradés en un lieu déterminé et attendre les consignes de l'expert ou du Correspondant Immobilier Sécurité.
- Sécuriser les matériels bureautiques et isoler les stocks sensibles (électroménager, sèche-serviettes...) de tous risques d'extension du dommage lors des opérations de nettoyage par exemple.